

Programme de subvention

Couches lavables pour bébés



Formulaire

d'inscription

Municipalité de Lac-des-Écorces 672, boul. St-François Lac-des-Écorces, QC JOW 1H0 Téléphone: 819-585-4600 Télécopieur: 819-585-4610

Lac·des-Écorces

www.lacdesecorces.ca

Municipalité de Lac-des-Écorces Téléphone: 819-585-4600

Une couche lavable remplace 230 couches jetables!

Saviez-vous qu'un bébé se fera changer de couche en moyenne 6000 fois et produira près d'une tonne de couches avant d'atteindre le stade de la propreté?

Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise environ 230 fois et se décompose totalement en 6 mois.

La production de couches jetables requiert 41% plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables. Au Canada, c'est 2 400 000 arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables; c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.



Programme de subvention

C'est en avril 2016 que la Municipalité de Lac-des-Écorces a mis sur pied un programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour les familles Écorçoises.

Ce programme offre le remboursement d'une partie des frais reliés à l'achat de couches lavables pour les enfants de 6 mois et moins.



Référence

Nathalie Young 672, boul. St-François Lac-des-Écorces, QC JOW 1H0 Téléphone: 819-585-4600 poste 243

Télécopieur: 819-585-4610 loisirs@lacdesecorces.ca

www.lacdesecorces.ca

Formulaire d'inscription

À présenter à votre municipalité





Contrat d'engagement

le

m'engage à utiliser les couches lavables acquises en collaboration avec la Municipalité de Lac-des-Écorces pendant la période complète durant laquelle mon enfant portera des couches.
Signé à (lieu)
Le (date)

Signature du parent

Conditions d'admissibilité

- Le parent-demandeur doit être résidant permanent de Lac-des-Écorces.
- L'enfant doit être né et âgé de moins de six mois au moment de la demande.
- Avoir fait l'achat d'un minimum de 20 couches lavables (neuves ou usagées) ou l'achat de 20 mètres linéaires de tissus et accessoires nécessaires à la confection de couches.
- S'engager par écrit à utiliser les couches lavables.
- Limite d'une demande par famille.
- La date figurant à la preuve d'achat doit être dans l'année d'inscription ou, au plus tard, de six mois précédant l'année d'inscription.
- Fournir tous les documents exigés.

L'achat local et de marque fabriquée au Québec est encouragé.

Remboursement

Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et que tous les documents exigés sont fournis, la Municipalité de Lac-des-Écorces émet un remboursement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue. Le cas échéant, les familles qui le désirent pourront s'inscrire sur une liste d'attente.

• Le remboursement sera d'un maximum de 100 \$ par famille admissible.

Documents exigés

☐ Spécimen de chèque :

,					
Preuve de résidence du parent ;					
déclarat	ion	ou	mulaire d'acte	de de	
naissance de l'enfant ;					

d'achat

(facture originale) des couches lavables (minimum 20);

OU

Preuve

☐ Preuve d'achat (facture originale) de vingt mètres de tissus et accessoires nécessaires à la confection des couches lavables ET une photographie des couches confectionnées.

